

SECRETARIAT GENERAL

DÉCISION CODEP-SGE-2019-014071
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 1^{er} avril 2019
relative à la désignation de dix-sept inspecteurs de la sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VI du titre IX de son livre V ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 du 9 octobre 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur proposition du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision sont désignés en qualité d'inspecteur de la sûreté nucléaire pour procéder aux contrôles administratifs de l'application des dispositions de l'article L. 125-15 et des chapitres I, III, V et VI du titre IX du livre V du code de l'environnement aux installations nucléaires de base et aux activités mentionnées au III de l'article L. 593-33 de ce code, ainsi qu'au transport de substances radioactives.

Pour chaque inspecteur, les catégories d'installations ou d'activités qu'il peut contrôler sont précisées en annexe 1. Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national.

En application de l'article L. 596-13 du code de l'environnement, ces inspecteurs sont compétents pour procéder aux contrôles administratifs de l'application des dispositions de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II ou des dispositions du titre Ier du livre V et des dispositions de la section 2 du chapitre IX du titre II du livre II du même code aux équipements, installations, ouvrages, travaux ou activités inscrits à l'une des catégories comprises dans une des nomenclatures prévues aux articles

L. 214-2 et L. 511-2 du même code implantés ou exercés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base et non nécessaires à son fonctionnement.

Article 2

Les inspecteurs de la sûreté nucléaire mentionnés à l'article 1^{er} dont les noms figurent en annexe 2 de la présente décision sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues aux articles L. 596-10 à L. 596-14 du code de l'environnement dans les conditions fixées par ces mêmes articles.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 1^{er} avril 2019

Signé par

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK

ANNEXE 1

DÉCISION CODEP-SGE-2019-014071
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du
relative à la désignation de dix-sept inspecteurs de la sûreté nucléaire

Liste des dix-sept inspecteurs de la sûreté nucléaire

Nom	Prénom	Catégories d'installations ou d'activités contrôlées				
		REP	LUDD	Transverse	Transport de substances radioactives	
					Expert	Généraliste
BURBAN	Stéphane					X
CADIO	Simon					X
CHRUPEK	Thierry				X	
DUFOUR	Fabrice		X			
ESCALON	Guy					X
GERIN	Chloé		X			
GUENAULT	Charlotte	X				
MAGNIN	Fabien	X				
MAUDRY	Arnaud		X			
PALIX	Laurent					X
PEREIRA-MARQUES	Guillaume	X				
PEREZ	Etienne	X				
RANNOU	Bertrand	X				
TAFANI	Dominique			X		
TOURNIEUX	Damien		X			
UZAN	Yohann		X			
VERGER	Stéphane	X				

ANNEXE 2

DÉCISION CODEP-SGE-2019-014071
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du
relative à la désignation de dix-sept inspecteurs de la sûreté nucléaire

Liste des treize inspecteurs de la sûreté nucléaire
habilités à exercer les missions de police judiciaire
prévues aux articles L. 596-10 à L. 596-14 du code de l'environnement

NOM	PRENOM
BURBAN	Stéphane
CADIO	Simon
CHRUPEK	Thierry
DUFOUR	Fabrice
GUENAULT	Charlotte
MAGNIN	Fabien
MAUDRY	Arnaud
PALIX	Laurent
PEREIRA-MARQUES	Guillaume
PEREZ	Etienne
TAFANI	Dominique
UZAN	Yohann
VERGER	Stéphane